



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391-4-2025

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale adjointe et assistante-greffière :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 4^e jour d'août 2025, a adopté le règlement numéro 391-4-2025 intitulé « *Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* »;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsj.s.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 6^e jour d'août 2025.

La directrice générale adjointe et assistante-greffière,



Amélie Champigny